



Contrat de travail et clause abusive

Par **Workingirl 16**, le **05/05/2008** à **22:36**

Bonjour

J'ai une question à soumettre et je m'en remets aux experts de ce forum, puisque je rencontre ce problème pour la première fois.

Je travaille en CDD pour diverses sociétés. Il se trouve que je suis amenée parfois à travailler sur un ordinateur portable fourni par la société.

C'est mon cas actuellement, et la société en question me demande en échange du prêt de micro de lui signer une autorisation de prélèvement automatique pour un montant prédéfini en cas de non restitution du micro. Cette clause ainsi que le prêt du micro ne sont pas mentionnées dans mon contrat de travail.

Ma question est la suivante : est-ce légal ? ... Sachant qu'une autorisation de prélèvement ne comporte aucune date butoir, que mon contrat est un CDD de 5 jours et que ma seule possibilité pour stopper un éventuel prélèvement serait que je fasse opposition et dans ce cas je devrais m'acquitter de frais auprès de mon agence bancaire.

Merci pour vos réponses à venir.